

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Formation initiale SST-01

Des formations de qualité reconnues sur la région Pays de Loire.

Présentiel - Synchrone

Un interlocuteur unique pour le suivi de votre dossier.

Des formateurs compétents et expérimentés, faisant preuve d'adaptabilité selon le niveau des stagiaires.

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
 - Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
 - Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.
- À l'issue de la formation, les apprenants seront :
- Capable de situer le cadre juridique de son intervention de SST
 - Capable de mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident en réalisant une protection adaptée
 - Capable d'examiner la personne victime d'un accident et de déterminer le résultat à atteindre
 - Capable d'alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires
 - Capable d'effectuer les gestes de secours correspondant au résultat à atteindre
 - Capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail
 - Capable d'informer les personnes ad hoc de situations dangereuses repérées.

Les + métier

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
Objectifs opérationnels de la formation : Intervenir face à une situation d'accident du travail. Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.



Public Visé

Tout salarié de l'entreprise ayant 1 mois minimum d'ancienneté.



Pré Requis

Être âgé de 18 ans minimum, être apte médicalement et avoir des connaissances en langue française afin de comprendre les instructions.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

L'apprenant sera capable de :

Identifier son rôle de SST en tant que secouriste

Identifier son rôle en tant que préveteur

Repérer les dangers dans une situation de travail. Contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques

Reconnaitre sans s'exposer soi-même les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même.



Blocs de Compétences

COMPÉTENCE 1 : INTERVENIR EFFICACEMENT

Situer son intervention dans le cadre juridique

- Connaître les éléments déterminant le cadre juridique de son intervention dans et en dehors de son entreprise.
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention.

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Analyser et Protéger

1. Reconnaître l'alerte aux populations.

2. Repérer, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

3. Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

- Examiner

1. Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

2. Associer aux signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et le(s) prioriser.

- Faire alerter ou alerter

1. Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

2. Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

3. Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

4. Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

- Secourir

1. À la suite de l'examen, déterminer l'action à réaliser, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour atteindre le résultat attendu.

2. Mettre en œuvre les gestes qui sauvent conformément au référentiel de l'INRS.

3. Vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours.

COMPÉTENCE 2 : ETRE ACTEUR DE LA PREVENTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.

- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.

- Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire, les situations dangereuses.

Informier les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

Méthodes mobilisées

Formation avec alternance de théorie en salle et de pratique par des mises en situations professionnelles, des simulations d'accidents.

Utilisation de supports audio-visuels (diaporamas, films), mannequins adultes, enfant et nourrisson, DAE.

Remise d'un support de formation au stagiaire.

La salle de formation doit être suffisamment grande pour accueillir un groupe de 10 personnes et pouvoir y réaliser des mises en situation au sol.

La tenue vestimentaire doit pouvoir permettre la réalisation des exercices au sol.

Une formation au maintien et l'actualisation des compétences sera réalisée au maximum tous les 24 mois. Dans le cas contraire, le secouriste sera retiré de la liste SST de l'entreprise, Néanmoins, il ne perd pas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal). Afin d'être de nouveau certifié, le secouriste devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de MAC

Qualification Intervenant-e-s

Formateur habilité Moniteur SST et ayant suivi les mises à jour de compétences nécessaires.

Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation par cas concret selon la grille certificative de l'INRS (Fiche Individuelle de Suivi et d'Évaluation du SST) permettra, si le résultat est favorable, l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Délivrance d'un Certificat de réalisation.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

 **Durée**

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

4 à 10 personnes maximum.

 **Tarifs**

[Nous consulter](#)



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr

